

V.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

POUR L'EXERCICE 1891.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(58)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 s'élève à . . . . .	fr. 2,462,320 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . .	2,482,655 »
soit une augmentation de . . . . .	fr. 20,335 »

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

## CHAPITRE V.

## DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 31. — *Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 68,060 »
— — — — — amendé . . . . .	70,395 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 2,335 »

Une somme de 3,000 francs a été portée au Budget de 1890, pour les frais de drogmanat de notre agence en Perse. L'expérience a démontré que ces frais ne s'élèvent pas à ladite somme, mais que le titulaire est astreint à d'autres dépenses rentrant dans la catégorie de celles inscrites à l'article 31. Pour satisfaire aux exigences du service, il faut 2,135 francs pour un mirza (interprète), 1,665 francs pour deux ghoulams (courriers) et 735 francs pour frais relatifs à une garde militaire dont le Gouvernement persan pourvoit toutes les agences étrangères; soit ensemble 4,535 francs, ou 1,535 francs de plus que la somme déjà inscrite au Budget pour le poste de Téhéran.

Outre cette dernière somme, 600 francs sont demandés pour les frais de khavass d'un nouveau vice-consulat établi à Samsoun, et 200 francs pour pouvoir porter de 800 à 1,000 francs l'indemnité allouée à notre consul à Alexandrie pour le même service.

## CHAPITRE VI.

## MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 34. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 42,000 »
— — — — — amendé . . . . .	60,000 »
AUGMENTATION . . . . .	fr. 18,000 »

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Une augmentation de ~~20,000~~ francs, portée à cet article pour l'année 1890, a été supprimée dans le projet de Budget primitif pour 1891, sous la réserve qu'elle y serait inscrite plus tard, en tout ou en partie, si les circonstances l'exigeaient.

Les motifs pour lesquels cette augmentation avait été demandée n'ont pas cessé d'exister.

Toutefois, l'allocation semble pouvoir être fixée à 60,000 francs seulement.

---

*N. B.* — Il a paru inutile de réimprimer les développements du Budget, les amendements proposés n'étant pas assez nombreux pour rendre difficile la comparaison entre les chiffres anciens et les chiffres nouveaux.

---

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq francs (2,482,655 fr.), conformément au tableau ci-annexé.



(62)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux . . . . .	327,960 .	
3	Matériel . . . . .	49,000 .	430,960 .
4	Fonds secrets . . . . .	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold . . . . .	20,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne . . . . .	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 .	
8	Bésil . . . . .	30,000 .	
9	Chine . . . . .	58,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000 .	
11	Espagne . . . . .	30,000 .	
12	États-Unis . . . . .	30,000 .	
13	France . . . . .	58,000 .	
14	Grande-Bretagne . . . . .	58,000 .	
15	Italie . . . . .	38,000 .	
16	Japon . . . . .	38,000 .	900,500 .
17	Mexique . . . . .	30,000 .	
18	Pays-Bas . . . . .	38,000 .	
19	Portugal . . . . .	25,000 .	
20	Roumanie . . . . .	25,000 .	
21	Russie . . . . .	58,000 .	
22	S <sup>t</sup> -Siège . . . . .	26,000 .	
23	Serbie . . . . .	25,000 .	
24	Suisse . . . . .	15,000 .	
25	Turquie . . . . .	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires . . . . .	167,500 .	
A REPORTER. . . . . fr.			1,351,460 .

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	"	1,331,460 .
	<b>CHAPITRE III.</b> CONSULATS.		
27	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi . . . . .	566,900 .	566,900 .
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	170,000 .	170,000 .
	<b>CHAPITRE V.</b> DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris . . . . .	14,000 .	
30	— — — — — à Constantinople . . . . .	17,000 .	
31	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient . . . . .	70,395 .	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	100,000 .	224,395 .
33	Frais de chancellerie . . . . .	23,000 .	
	<b>CHAPITRE VI.</b> MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	60,000 .	60,000 .
	A REPORTER. . . fr.	"	2,852,765 .

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,352,755 •
<b>CHAPITRE VII.</b>			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
55	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .	62,800 •	} 125,000 •
56	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 •	
57	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 •	
58	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants . . . . .	20,000 •	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRÉRÉES.			
39	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	5,000 •	} 4,000 •
40	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	1,000 •	
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.</b>		•	<b>2,482,655 •</b>

(66)